

Nouveau service d'eau potable

Pour votre branchement situé

Madame, Monsieur,

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) a accordé sa confiance à la société SAUR pour la gestion du service public de distribution de l'eau potable de votre commune pour une durée de 5 ans à compter du 1er avril 2024.

Pour vous accompagner dans ce changement, il vous suffit de suivre la note d'information intitulée « Mieux vous connaître », jointe à ce courrier. Elle contient diverses informations pratiques relatives aux périodes de facturation.

Il est également joint un formulaire que nous vous invitons à remplir et retourner à la société SAUR avant le 31 mai 2024. Ce dernier vous permet de valider vos coordonnées et de préciser votre préférence de paiement des factures.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Christophe CHARRE
Directeur de la Relation Client

Accueil téléphonique

03 60 56 40 01
(coût d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage/urgence

03 60 56 40 09
(coût d'un appel local)

24h/24, 7J/7

Accueil de proximité

75 rue du chemin croissant –
ZAC Bois de Plaisance
60280 VENETTE

Du Lundi au Vendredi de 09h à
12h et sur rendez-vous de
13h30 à 16h30

Nous écrire

SAUR
TSA 41160
92894 NANTERRE Cedex 9

Mieux vous connaître pour encore mieux vous informer !

Nous vous invitons à vérifier et/ou mettre à jour les informations dans le formulaire joint.



Votre email : pour vous transmettre les actualités liées à votre compteur (rappel de rendez-vous...) ou encore vous donner des conseils sur la maîtrise de votre consommation.



Votre numéro de téléphone portable : pour être informé par SMS en cas de coupure d'eau.



Votre préférence de paiement :
> Choisir votre mode de paiement.

> Si vous souhaitez le prélèvement de votre facture d'eau, vos coordonnées bancaires sont à nous transmettre. Ce sont des données personnelles qui ne peuvent être communiquées que par le titulaire du compte bancaire.



Votre facture : papier ou électronique (une notification est envoyée par mail pour accéder à votre facture). Vos factures sont archivées sur votre espace client.

L'agenda 2024 de votre commune :

> Août 2024 :

Vous recevrez une première facture qui comprendra l'abonnement jusqu'au 31 décembre 2024 et votre consommation relevée pour la période avril à juillet 2024.

> Ensuite, si vous souhaitez être mensualisés :

Vous recevrez votre calendrier de prélèvements avec votre première facture.

En Août 2025 vous recevrez votre facture annuelle.

> Ensuite, Si vous n'êtes pas mensualisés :

Vous recevrez deux factures par an, en janvier 2025 (acompte de consommations estimées) et en août 2025 votre consommation annuelle (suite à la relève de votre compteur).

Optez pour le prélèvement mensuel

Plus simple, le prélèvement vous permet de régler vos factures d'eau en toute sérénité.

Le montant et la date du prélèvement sont modifiables à chaque instant sur votre espace client que vous pourrez activer dès réception de votre calendrier de prélèvement périodique.

Votre espace client en ligne

Vous pourrez bénéficier de tous les services clients en ligne SAUR en créant votre espace client, à la réception de votre première facture ou encore, en confirmant votre adresse mail et votre numéro de portable dans le formulaire joint, pour recevoir une invitation courant second trimestre 2024.

